

Fiche Action N°3 : Coordination départementale des actions de prévention en addictologie

Porteur de l'action	CH Laborit (filiale addictologie/CSAPA/ELSA) – responsable médical du CSAPA et cadre supérieur
Axes du DTSM	<ul style="list-style-type: none"> ● 10. L'éducation à la santé et les actions de lutte contre la stigmatisation des troubles psychiques et du handicap psychique. ● 4. La continuité et la coordination des prises en charge et des accompagnements prenant en compte les réponses à apporter lors du passage à l'âge adulte et celles liées au vieillissement. ● 3. Les situations de défaut de prise en charge, de prises en charge inadéquates ou insuffisantes.
Priorité du PTSM	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Priorité 1 : Le repérage précoce des troubles psychiques, l'accès au diagnostic, aux soins et aux accompagnements conformément aux données actualisées de la science et aux bonnes pratiques professionnelles ➤ Priorité 6 : L'action sur les déterminants sociaux, environnementaux et territoriaux de la santé mentale
Population cible	● Personnes présentant des conduites addictives
Contexte	<ul style="list-style-type: none"> ● Prévalence des troubles de l'usage des substances plus élevée en Poitou-Charentes qu'en France notamment en Nord Vienne (pays Loudunais) ● La prévalence des troubles de l'usage des substances est un problème majeur de santé publique ● Réorganisation récente de l'offre de soins en addictologie au CH Laborit ● Prise en charge de l'addiction transversale aux champs du médico-social et du sanitaire ● Pas de coordination départementale des actions de prévention et soins en addictologie
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> » Clarifier les articulations entre le CSAPA, l'ANPAA et les CAARUD par : <ul style="list-style-type: none"> ○ Identification et clarification des missions de chacun ○ Clarification des champs d'intervention ○ Poursuivre la formalisation des partenariats entre les dispositifs » Développer les partenariats avec les dispositifs sociaux, médico-sociaux et sanitaires (MDS, MLI, centres d'hébergement, ...) » Coordonner les actions interprofessionnelles de prévention en addiction avec ou sans produit (sauf TCA) » Structurer l'organisation des actions de formation aux acteurs de première ligne et participer au bureau départemental (fiche N°1) » Participer au développement et à la coordination des actions de prévention auprès des jeunes consommateurs (<i>Consultations Jeunes Consommateurs</i>) sur le département » Coordonner le parcours de prise en charge des personnes en situation d'addiction (<i>justice, santé, social, médico-social, milieu de l'entreprise,...</i>) » Déployer l'équipe de liaison et de soins en addictologie - <i>ELSA</i> – et clarifier les partenariats et les modalités d'intervention au sein des établissements sanitaires du département

Public cible	<ul style="list-style-type: none"> ● Tout public présentant « un état de dépendance périodique ou chronique à des substances ou à des comportements ». ● Les acteurs de prévention et de première ligne. (associations, CAARUD, travailleurs sociaux, éducateurs, préventeurs de l'ANPAA, préventeurs des caisses d'assurance maladie, CSAPA 86,...)
Étapes	<p>A court terme :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Déploiement en 2019 de l'ELSA <p>A moyen terme :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Développement de conventionnements/coordination de parcours par : <ol style="list-style-type: none"> 1. identification et clarification des missions de chacun ainsi que des champs d'intervention 2. formalisation des partenariats entre les dispositifs 3. Mise en œuvre de réunions pluriprofessionnelles semestrielles associant l'ensemble des partenaires
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> ● Conseillères en Education Familiale ● PJJ, SPIP, CCAS ● MLI, Chantier insertion ● MAS, ESAT, PMI ● PUPEA
Financement en place	<p>➤ Dispositif spécialisé déjà financé par l'ARS</p>
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> ■ Nombre de conventions de partenariat - Production d'une charte entre CSAPA, ANPAA et CAARUD - ■ Mise en place d'un dispositif de coordination et nombre de réunions de coordination ■ Nombre de formations aux acteurs de première ligne – <i>sensibilisation aux conduites addictives, connaissance du réseau, favoriser l'émergence de la demande</i> - et indice de satisfaction ■ Bilan d'activité de l'ELSA et du CSAPA (filière addictologie)